

Le Dal (Droit au Logement) doit être dissous

écrit par Christine Tasin | 16 juillet 2013



Tout le monde a suivi l'histoire [ahurissante](#) arrivée à Odette, une vieille femme de 84 ans, qui, au retour d'une absence de quelques mois, a trouvé son appartement occupé par deux familles bulgares.

Les premiers jours qui ont suivi la révélation de l'affaire, les autorités ont fait la sourde oreille malgré les nombreuses plaintes de Français de toute la France, indignés. Un [groupe](#) facebook s'est créé et un collectif, sur place, a pris les choses en main... et, miracle (dans la France de Taubira, c'est bien un miracle), [hier](#) les bulgares ont été expulsés et Odette a pu récupérer ses clés.

Tout est bien qui finit bien ?

Non, pas si simple.

Comment se fait-il qu'en France, en 2013, de simples citoyens, parce qu'ils feraient partie d'une association puissent réquisitionner des logements, décider de ceux qui sont libres ou pas sans l'aval du propriétaire et priver celui-ci de son bien, de son domicile, de son hébergement sous prétexte qu'il aurait été absent plusieurs semaines ou mois (qu'il soit dans

sa famille ou à l'hôpital peu importe...) ?

Comment se fait-il que cette association et ses militants reçoivent, en plus, de l'argent du contribuable ?

Bien évidemment, l'agressivité et l'activisme des militants de Droit au Logement trouvent leur explication quand on voit qu'ils font le plus souvent leur sale boulot en faveur de familles étrangères, clandestines de préférence... Bref, le DAL est le bras armé du remplacement de population.

Nos vieux ne meurent pas assez vite ? Nous ne faisons pas assez vite de la place pour ceux qui nous viennent d'ailleurs ?

Qu'à cela ne tienne. Il suffit de profiter de la moindre absence pour nous expulser et nous priver de nos biens, c'est tout juste s'ils ne nous conseillent pas d'aller voir à l'étranger s'ils y sont..

Demander la dissolution du DAL s'impose, non ?

D'autant qu'en sus du scandale arrivé à Bordeaux, l'objet même de cette association est illégal, puisque la loi française, que Taubira n'a pas encore eu le temps de changer, prévoit la condamnation de ceux qui aident des clandestins.

Nul doute que seront poursuivis ceux qui, à la mairie d'Angoulême, ont [parrainé](#) des clandestins...

Alors une fois de plus, alertez vos maires, vos députés... ne laissez pas passer ce scandale sans réagir. Vous pouvez soutenir le collectif qui s'est constitué en soutien à Odette et qui semble déterminé à ne pas en rester là.
soutienodettelagrenaudie@gmail.com